

Résolution adoptée à la séance plénière du 29 mars 2021

Pour une politique nationale de santé environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe de la Coopération

Depuis le 19^{ème} siècle et les progrès de l'hygiénisme on connaît le rapport étroit entre l'environnement et la santé et surtout les effets délétères d'un environnement et plus globalement de conditions de vie dégradées.

La crise sanitaire de la Covid-19 et son origine probable nous montre encore plus, et avec une ampleur jusque-là inégalée l'interdépendance entre santé humaine, vie animale et atteintes à l'environnement.

Il n'est nul besoin pour l'illustrer de rappeler les tragédies de pollutions et diverses atteintes à l'environnement pour l'illustrer, sans parler de leur coût économique que l'on ne peut également plus ignorer.

Il n'est pas plus nécessaire de regarder les impacts de pratiques anciennes, mises en œuvre de bonne foi, pour cerner les effets d'une trop grande utilisation de tel ou tel produit. Le chlordécone aux Antilles en est l'exemple type.

De ce fait, entre les perturbateurs endocriniens dont l'on commence à peine à déceler les effets sur parfois plusieurs générations et le fameux effet cocktail de produits aux effets inconnus, on voit bien que nous devons être vigilants et nous préparer.

Cette prise de conscience est en cours, au niveau de l'OMS avec son concept « One health » / « une seule santé » et en France avec la notion d'exposome intégré dans la Loi de modernisation du système de santé du 2 janvier 2016.

Pour autant, l'approche doit encore s'affiner et c'est l'objectif du CESE avec cette Résolution qui a vocation à devenir la doctrine de notre Assemblée en s'appuyant sur les quatre piliers que sont :

- Les lignes directrices de la section des affaires sociales et de la santé avec une approche plus globale de la santé et le renforcement de la prévention ;
- La prise en compte des inégalités sociales, territoriales et de genre ;
- L'éducation, la formation et la recherche ;
- Le niveau de pilotage des politiques publiques et ses déclinaisons territoriales impératives notamment dans les Outre-mer.

Le Groupe de la Coopération adhère pleinement aux principes directeurs de cette Résolution et l'a votée.